



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **18 mai 2023**, à **19 h**, à la salle du conseil, située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire, Yvon Barrette, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège # 1, M. Yvon Carle	Siège # 2 M. Marc Bédard
Siège #3, M. François-Michel Bonneau-Leclerc	Siège # 4 Mme Sophie Blier
Siège # 5 Mme Élisabeth Hamel	Siège # 6 Mme Lucie Crête

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES

(2023-05-015)

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

18 MAI 2023

- ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Constatation de l'avis de convocation par les membres du conseil
- RÉSOLUTION
 - Ressources humaines
- Période de questions
- Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller, M. François-Michel Bonneau-Leclerc, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE à l'unanimité.

1.2 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseil constate que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 18 mai 2023 a été signifié, tel qu'il est requis par le Code municipal du Québec, à tous les membres du conseil.

2. RÉSOLUTION

(2023-05-016)

2.1. RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QUE	le maire, M. Yvon Barrette, a utilisé son droit de veto sur la résolution 2023-05-013 afin d'avoir plus d'explications sur ce sujet;
ATTENDU QUE	la conseillère, Mme Lucie Crête, a fourni certaines explications;
ATTENDU	certaines problématiques constatées concernant les ressources humaines;
ATTENDU QU'	il est dans l'intérêt de la municipalité d'obtenir certaines opinions en matière de ressources humaines;
ATTENDU QUE	le conseil passe au vote cette résolution et 6 conseillers sont en faveur de cette résolution;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

Il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard, et résolu :

QUE le conseil accorde le mandat à DHC avocats de réaliser les opinions juridiques nécessaires qui seront requises en matière de ressources humaines.

QUE le conseil demande à la directrice générale de transmettre au cabinet DHC avocats toutes les informations et documents nécessaire requis pour la réalisation des mandats en matière de ressources humaines.

ADOPTÉE à l'unanimité.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents sont invités à poser leurs questions concernant les sujets à l'ordre du jour.

(2023-05-017)

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller, M. François-Michel Bonneau-Leclerc, de lever l'assemblée à **19 heures et 16 minutes**.


Yvon Barrette
Maire


Stéphanie Hinse
Directrice générale et greffière-trésorière

Le maire, M. Yvon Barrette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.